

Au sein de l'AgroCampus64, le LEGTA de Pau Montardon propose des filières générales et technologiques et ouvre à la rentrée 2024 **une classe de « 2de double projet »** qu'il soit « sportif » ou « musical ».

Quels aménagements dans cette classe ?

- Les élèves seront libérés de cours 2h plus tôt que les autres (soit vers 16h) les après-midis des mardis et jeudis.
- Une place d'internat leur sera automatiquement réservée
- Des repas « tardifs » seront organisés lors des retours des entraînements ou cours de musique
- L'effectif maximal sera de 32 jeunes
- Les élèves pourront bénéficier des installations sportives (salle de musculation...) en cas de besoin et sous réserve d'encadrement.

Quels objectifs ?

Le temps aménagé doit pouvoir permettre aux élèves de **mener à bien leur double projet : scolaire et sportif ou scolaire et musical.**

Le temps ainsi dégagé en journée permettra aux jeunes de cette classe :

- Soit de bénéficier des entraînements des pôles sportifs ou cours de musique auprès de l'école de musique des Luys en Béarn située à Montardon
- Soit de bénéficier de temps de travail en étude surveillée et de participer aux entraînements en soirée ou de bénéficier des cours soit au lycée soit à l'école de musique des Luys en Béarn située à Montardon.

Par cet accueil, au-delà du projet des jeunes et de leur famille, le Legta de Montardon répond à une des missions complémentaires à celle de l'enseignement qui est le renouvellement générationnel et le développement des territoires ruraux. Les jeunes ainsi formés auront certainement un jour à animer un club, s'investir dans le monde associatif...

Comment ?

Des partenariats sont déjà mis en place par le lycée pour l'accueil dans les classes de jeunes sportifs de bons niveaux ou espoirs pratiquant dans les différents pôles sportifs ou clubs de l'agglomération : Comité Départemental Rugby 64 ; Section Paloise ; et Section Paloise Lons Féminines. D'autres partenariats sont en cours : Ecole de musique des Luys en Béarn, autres fédérations sportives.

A qui cette classe s'adresse-t-elle ?

- Des jeunes qui souhaitent faire des études générales et technologiques (avis favorable en 2de GT obligatoire)
- Avec un avis favorable du pôle sportif ou du club ou du collège d'origine pour les musiciens
- **Si le jeune souhaite poursuivre son cursus à Montardon** (Bac général avec des spécialités scientifiques ou bac technologique STAV, sciences et technologie de l'agronomie et du vivant), **les dossiers avec une appétence scientifique seront privilégiés.**

Comment postuler et quelle réponse ?

- Remplir le dossier de candidature avant le 13 mai.
- Une commission se réunira fin mai
- La liste sera donc transmise début juin aux jeunes sélectionnés et en liste d'attente
- Les jeunes « non sélectionnés » pourront tout de même être accueillis au LEGTA sous réserve de leur affectation mais ne pourront bénéficier d'un emploi du temps aménagé
- A l'inscription un point est fait avec la famille et le club ou le pôle sportif de rattachement pour la rédaction d'un contrat d'engagement qui mentionnera les modalités de suivi du jeune.

Et après ?

- Les jeunes qui le souhaitent pourront poursuivre en filière générale ou technologique STAV dans l'établissement ou rejoindre un autre établissement en classe de 1^{ère}
- Les aménagements seront étudiés au cas par cas à partir de la 1^{ère} mais ne pourront pas être généralisés en raison du trop grand nombre d'heures d'enseignements.

Contacts : Sandrine Mirassou, proviseure adjointe, sandrine.mirassou@educagri.fr, 07.86.51.11.74

Julie Doucy, julie.doucy@educagri.fr ou Emilie Courtes, emilie.courtes@educagri.fr, CPE, 05 59 33 24 10